OPÉRATION DE DÉTECTIONS U12

(Joueurs nés en 2012)

Objectifs de l'opération :

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, …)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

Convocation :

Suite au retour des fiches de détection par les clubs et aux observations des techniciens, les joueurs figurant dans la liste ci-jointe sont convoqués

Mercredi 28 02 2024 RDV 13H45 (Séance de 14H à 16H)

Au Stade Pierre LANZA à SISTERON – 17 AVENUE DU STADE

(PREVOIR TENUE PELOUSE ET SYNTHETIQUE)

Les joueurs doivent se munir de l'autorisation parentale jointe dûment remplie (si elle n'a pas déjà été fournie lors des précédents rassemblements) et d'une gourde.

L'autorisation parentale ainsi que les différentes informations (reports, changements d'horaires, de lieux ou liste…) sont accessibles sur le site du District (Menu -Technique - rubrique - détection - Cps).

Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :

☎ Fabien MERCADAL (CTD PPF ALPES) – fmercadal@alpes.fff.fr

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Extrait du Règlement d'administration général du district - ***Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés***

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

Extrait du Règlements Généraux de la FFF - ***Article 209***

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à […] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité.

Liste des joueurs convoqués :

Nom	Prénom	Club
PELLARD	Lohann	Vivo04
SIBON	Livio	Vivo04
SAN NICOLAS	Raphael	Vivo04
DUBREUIL	KYMANI	ASVG
NEVIERE	MATTEO	ASVG
JEAN	NOA	ASA
JOUVE EXUBIS	LOAN	ASA
LEFORESTIER	EVAN	ASA
MAUDUIT	LOUIS	ASA
OGUMO	RENTARO	ASA
PIGNOLY	LOUIS	ASA
PONTIER	THOMAS	ASA
SOUICI	YOUNESS	ASA
YOKOKURA	NAO	ASA
PIAU	EWEN	ORAISON
DALL'OSTO	ETHAN	ORAISON
DAHANE	NOE	ORAISON
LISSANDRO	BLANC	SC VINON DURANCE
SADIKI	ABDENNOUR	SC VINON DURANCE
BOUZABIDA	WASSIM	AS DAUPHIN
DRU PRSCHARD	LIIAM	AS DAUPHIN
MAUREL	LINO	AS DAUPHIN
AMIEL	BASTIEN	ASVG
LAOUADI	Sabry	CAD
ROLAND	EVAN	GJAB
MORRA	JULIEN	GJAB
SALVATORI	PAUL	GJAB
FONTANIE	ENZO	SC VINON DURANCE
BOURDET	MAHE	FORCALQUIER

Nom	Prénom	Club
SHAHRUKHI	Kaihan	OBSC
LEGER	Arthur	OBSC
POTET	Samuel	OBSC
GODIOT	Jules	OBSC
MICHALLETZ	Robin	Gap foot 05
PEYRON	Nathan	Gap foot 05
TOMA	Enea	Gap foot 05
ANTOINE	Lucas	Gap foot 05
HUGUET	Noa	Gap foot 05
BELHIA	Kalissa	Gap foot 05
ZERROUKI	Foued	Gap foot 05
RATAUD	Antonin	Gap foot 05
LAFONT	Mattéo	Gap foot 05
GUASTALA	Camil	Gap foot 05
FREY	MATHIAS	SISTERON
BREMOND	MEVEN	SISTERON
GOUDARD	DIMITRI	SISTERON
REMY	LEO	SISTERON
MICHEL	EVAN	SISTERON
BLAKAMAN	MANOE	SISTERON
VITAA	CYRIL	LARAGNE
BAUMEL	TONY	AFCV
PAPE	MATHEO	AFCV
DAVIN	FLORENT	AFCV
LILLAZ	THEO	SISTERON
MOGINOT	MATTI	SISTERON
CHAINE	TOM	SISTERON
JULIEN	NOE	SISTERON
ROVIRA	MAEL	TALLARD
INGLEBERT	HUGO	LARAGNE
DA DALTO	ETHAN	GJMD
POROT	SACHA	GJMD
CHILLA	Yanis	GJMD
COMBE	Yanis	GJMD
BELLES	HUGO	EMBRUN
MAROT	Gwendal	OBSC
SEIGNEUR	LUKAS	L AVANCE
DE SANTINI	NOLAN	L AVANCE
CALAIS	AYDAN	L AVANCE
MACAIRE	ANTHONY	L AVANCE

Encadrement :
G. LETESSIER, L. ABRACHY, C. CARREZ, K. DA COSTA, D. VANNUCCI, C. MARTIN (MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE)